



SNITPECT

***En direct de la CAP
des ITPE***

Paris, le 28 mai 2009

CAP du 28 mai 2009 : mobilités au 1^{er} septembre 2009

Intervention préliminaire des représentants élus du SNITPECT-FO

Une représentativité confortée et largement légitimée

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres de la CAP

Pour le second mandat consécutif, le SNITPECT-FO a été choisi par plus de 77,55 % des ingénieurs des TPE, comme seul syndicat représentant des ingénieurs des TPE au sein de la CAP de leur corps.

Cette confiance renouvelée traduit l'important travail de nos élus à la CAP lors du mandat précédent et l'investissement de notre syndicat pour la défense individuelle de tous les ingénieurs des TPE et pour la défense collective du corps.

Ce résultat exceptionnel dans un contexte de bouleversements très importants de notre environnement professionnel et de multiplication des employeurs est révélateur.

Il montre l'attachement des ingénieurs des TPE au SNITPECT/FO, seul syndicat capable depuis toujours d'assurer une défense individuelle pertinente reconnue et plus largement seul syndicat capable de donner une vision prospective et critique sur l'ensemble des sujets liés à l'avenir du ministère, à son organisation et à son fonctionnement en particulier.

Ce résultat incontestable conforte également le positionnement de FO en tant que première organisation ministérielle pour la défense des agents et du service public républicain.

Les douze nouveaux élus, ici présents, sont déterminés à poursuivre ce travail de défense individuelle des ingénieurs des TPE et collective du corps pour obtenir de nouvelles avancées et renforcer la place des ingénieurs des TPE aux trois niveaux de fonction.

Par conséquent, nous exigeons :

Sur le statut :

- L'aboutissement des réflexions sur le chantier statutaire en cours permettant l'amélioration indiciaire et indemnitaire à la hauteur des responsabilités assumées, des fonctions exercées et de l'investissement des ingénieurs des TPE dans l'ensemble des réformes ministérielles et d'un véritable troisième grade, culminant à HEB, permettant cette reconnaissance et ouvrant définitivement les passerelles de l'interministériel et de l'inter fonctions publiques ;
- l'implication du ministre, de son cabinet et de son administration dans le portage de ce dossier en vue de la publication d'un décret statutaire à l'automne 2009 ;

Sur la gestion :

- le recrutement sans délai d'un chargé de mission du corps pour les ingénieurs divisionnaires et les ingénieurs en chef des TPE afin de consolider l'équipe des chargés de mission en place et, en particulier, de délivrer le conseil en orientation de carrière aux I(D/C)TPE, l'étude des dossiers proposés dans le cadre du tableau d'avancement à ICTPE 1G et 2G et de poursuivre la note d'orientation générale sur le corps des ingénieurs des TPE ;
- le maintien des 3 cycles de mobilité car ils permettent une réelle fluidité dans la gestion des parcours professionnels et également une meilleure adéquation entre les aspirations professionnelles des ingénieurs des TPE et les besoins des services ;
- une véritable politique de GPEECC traitant des emplois, des métiers, du positionnement, de la formation et des parcours professionnels par la poursuite de la note d'orientation générale du corps des ingénieurs des TPE entamée en 2006 et qui doit voir sa concrétisation pour l'automne 2009 ;
- la suppression de la double publication des postes sur les listes A et A+ qui conduit à confusion pour les candidats et pour le positionnement des ITPE. Cette double publication est une très mauvaise conséquence d'une absence totale de GPEECC et d'une incapacité des services à établir des fiches de postes détaillées que vous exigez pourtant dans les circulaires ! Elle brouille la transparence des décisions d'affectation.
- le maintien de l'accès, dans le contexte des réorganisations, à égalité de compétences avec les autres corps présents au MEEDDAT aux postes à responsabilité et à enjeux, à tous les niveaux de fonction, postes pour lesquels le corps des ingénieurs des TPE a largement démontré sa capacité à les tenir. La discrimination actuelle aux profits de quelques corps est injustifiée, injustifiable, et intolérable ! ;
- la réouverture immédiate de l'ensemble des postes du MEEDDAT aux ingénieurs des TPE car ils ont toujours fait la démonstration de leur capacité d'adaptation et de leur investissement dans tous les champs techniques d'intervention interministériels et souhaitent poursuivre cet effort de développement de la compétence individuelle au service de la compétence collective ;
- la parution des arrêtés emplois à ingénieur en chef des TPE dans tous les ministères où les ingénieurs des TPE sont en exercice, et en urgence pour ceux en poste au ministère de l'immigration, de l'intérieur, des affaires étrangères ;
- l'accès pour les ingénieurs des TPE, lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, aux cycles de mobilité qui suivent leur promotion afin de leur laisser le choix de leur premier poste en fonction de leurs contraintes personnelles et de leurs aspirations professionnelles dans un objectif de construction de la compétence individuelle au service de la compétence collective. Nous rappelons ici avec force que les contrôleurs divisionnaires des TPE et les techniciens supérieurs en chef de l'Équipement qui intègrent le corps des ingénieurs des TPE par ces voies de promotion ont démontré leur capacité et leurs compétences à exercer des fonctions à un niveau supérieur. Ils ne doivent pas subir la double peine de pourvoir des postes sensibles ou à la vacance durable et de se voir refuser une mutation pour rapprochement de conjoint au delà du délai de deux ans. Un des enjeux de la GPEC, est aussi d'allier les aspirations personnelles et professionnelles des agents avec les besoins de l'employeur, tout en trouvant le juste équilibre entre gestion de l'administration et épanouissement professionnel de l'agent ;

- une gestion particulière et individualisée pour les agents actuellement en poste à l'ANAH, qui, dans le contexte des nouvelles prérogatives des préfets, ont été invités par la directrice générale de l'ANAH à anticiper sur la réorganisation à venir et la plus que probable disparition des délégations territoriales, en se positionnant ailleurs dès que possible ;
- le pilotage des comités de domaine en particulier l'établissement d'un référentiel caractérisant la qualification de spécialiste et d'expert, un bilan des qualifications délivrées sur les trois dernières années, les modalités de gestion des compétences scientifiques et techniques, la programmation, le calendrier de leur réunion en 2009 et la composition des membres de chaque comité ;

Sur l'indemnitaire

- une véritable reconnaissance de la promotion aux 2^{ème} et 3^{ème} niveaux de grade des ingénieurs des TPE qui ont fait la démonstration de leurs compétences et de leur réussite à travers des parcours professionnels riches et diversifiés par une réelle prise en compte dans l'ISS et non avec des coefficients arbitraires ;
- l'examen en CAP de la liste des ingénieurs des TPE qui bénéficient des 4 points d'ISS au titre de la valorisation des carrières scientifiques et techniques ;
- l'attribution du coefficient individuel de l'année N-1 au plus tard lors de l'entretien professionnel de l'année N et la possibilité pour les ingénieurs des TPE de former un recours sur leur coefficient individuel d'ISS auprès du président de la CAP ;
- la tenue de commissions d'harmonisation de l'ISS par corps et non par macro grades permettant un débat véritable et pertinent ainsi qu'une transparence dans l'attribution des coefficients individuels.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres de la CAP, nous nous tenons à votre disposition.

Les élus à la CAP